



7° Conférence annuelle de l'AFAPDP

Marrakech

21 novembre 2013

Séance inaugurale

Jean Chartier

Président de l'AFAPDP

Monsieur le Ministre délégué auprès du Gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance,

Monsieur le Président de la CNDP du Royaume du Maroc,

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission marocaine,

Monsieur le Représentant de l'OIF,

Chers collègues des autorités francophones,

Chers membres de l'AFAPDP,

Bienvenue à Marrakech, merci d'avoir accepté notre invitation.

Bienvenue à cette 7° Conférence sur la protection des données personnelles de votre association, l'AFAPDP.

Permettez-moi d'abord de souligner le fait que cette conférence s'avère déjà un succès de représentation puisqu'elle réunit 47 représentants de 25 pays de l'espace francophone.

Permettez-moi également d'adresser en votre nom, les remerciements d'usage au président de la Commission marocaine qui nous accueille dans ce magnifique pays.

C'est la 2^o fois, en 7 ans, que l'AFAPDP tient sa conférence annuelle en Afrique, cela souligne de façon non équivoque le dynamisme des pays africains dans le domaine de la protection des données personnelles.

Prenons pour exemple le Maroc qui demande son adhésion à la Convention 108 du Conseil de l'Europe.

Rappelons la participation marocaine au groupe de travail que l'AFAPDP a constitué afin d'élaborer un modèle original, francophone, d'outil de transfert international de données personnelles (qui sera à l'ordre du jour de notre assemblée générale).

Pensons au lancement au cours de la dernière année des sites Internet des autorités du Maroc, du Bénin et du Sénégal.

Enfin, ceux qui étaient présents à la Conférence internationale ont pu apprécier les interventions des représentants du Burkina Faso et du Maroc.

Sans oublier que la prochaine Conférence internationale se tiendra, en 2014, à l'Ile Maurice.

C'est avec fierté que l'AFAPDP constate un tel dynamisme de la part de ses membres africains.

Alors que s'ouvre notre 7^o Conférence annuelle, un coup d'œil à notre programme révèle plusieurs débats prometteurs :

- l'actualité internationale
- la liberté d'expression et la surveillance d'Internet
- les appareils téléphoniques mobiles

Parlant d'actualité internationale, il faut reconnaître que l'année 2013 n'aura pas été l'année de tous les succès en matière de protection des données personnelles.

Les affaires Snowden et Prism nous démontrent que ceux qui traquent les données personnelles de nos concitoyens ne sont plus seulement les pirates informatiques ou les commerçants peu scrupuleux mais ce sont les autorités des pays démocratiques et amis.

C'est ma conviction que l'AFAPDP doit se préoccuper aussi de ces enjeux notamment en les portant sur la place publique.

Notre Assemblée générale se penchera sur des projets de résolution en ce sens.

Au cours de cette conférence, vous serez également conviés à participer à des ateliers où nous discuterons de la communication externe de nos autorités, de nos relations avec les médias et de l'expérience du pouvoir de contrôle qui nous est dévolus par les législations de nos pays respectifs.

Je vous invite à y prendre la parole, à participer, et à nous faire part de vos expériences.

Je prends quelques secondes de plus pour présenter mes remerciements et ma reconnaissance à l'OIF et à son représentant Hervé Barraquand.

Par son accompagnement depuis les débuts de notre Association, l'OIF reconnaît l'utilité et la pertinence de l'AFAPDP. Par sa contribution, il en facilite le rayonnement. Souhaitons que nos liens avec l'OIF nous permettent de transposer nos préoccupations à Dakar qui accueillera le prochain Sommet francophone en 2014.

Encore une fois, merci pour votre présence et bonne conférence.